



**FFBB**

FÉDÉRATION  
FRANÇAISE DE  
BASKETBALL

117 rue du Château  
des Rentiers  
75013 Paris  
T +33 1 53 94 25 00  
F +33 1 53 94 26 80  
www.ffbb.com

Paris, le 25 mars 2021

**Nos réf. : 2021/D/CAB/JPS/CBD/045**

Mesdames et Messieurs les  
Présidents(es) des Groupements Sportifs

Mesdames les Présidentes, Messieurs les Présidents, chers(es) amis(es),

Le 21 janvier dernier, nous nous sommes adressés à chacune et chacun d'entre vous pour vous informer de la situation du basket français en début d'année.

Nous ne nous sommes jamais cachés devant la difficulté que génère cette grave pandémie qui impacte l'ensemble du sport français.

Nos sports de salle ont été encore plus affectés par l'interdiction de pratiques de contact, même contrôlées ou encadrées, pour nos licenciés mineurs ou seniors.

Nous avons espéré jusqu'au bout une hypothétique reprise afin de permettre aux 57 000 équipes engagées dans nos différentes compétitions, d'au moins participer à la moitié des rencontres de leurs championnats.

Hormis le secteur professionnel masculin (Jeep Elite et Pro B), géré par la LNB, et les compétitions de Haut-Niveau (LFB, LF2 et NM1), gérées par la FFBB, et la filière de formation du PPF (Projet de Performance Fédéral), toutes les compétitions amateurs étaient à l'arrêt.

Compte tenu de la situation sanitaire du pays, nous nous sommes résignés à stopper définitivement l'ensemble des compétitions amateurs en métropole ; elles se poursuivront dans les territoires ultra-marins.

Cela concerne les seniors masculins (de la NM2 jusqu'au plus bas niveau départemental), les seniors féminines (de la NF1 jusqu'au plus bas niveau départemental), tous les championnats de jeunes.

\*  
\*.\*

La volonté de notre fédération, des ligues régionales et comités départementaux ou territoriaux, a été de chercher les meilleures solutions possibles, compte tenu du contexte, pour permettre aux clubs amateurs d'avoir une visibilité sur cette fin de saison avant de travailler ensemble sur un plan de relance pour la saison prochaine.

En toute transparence, la fédération a prévu de restituer les frais d'engagements des compétitions amateurs qu'elle gère et la part fédérale des extensions de toutes les licences de cette saison.

De la même manière, ligues et comités ont décidé, en toute responsabilité, de l'effort

financier qu'ils pouvaient entreprendre afin de contribuer à l'effort collectif en faveur des clubs amateurs.

Ensemble, 12 millions d'euros sont mobilisés pour les clubs ; les modalités financières sont en cours de finalisation.

Nous avons également sollicité l'Agence Nationale du Sport (ANS) concernant les crédits PSF 2020 ; certains d'entre vous en sont bénéficiaires. Nous avons confirmation que les attributions de crédits 2020 sont maintenues sous réserve que les actions prévues en 2020 soient réalisées en 2021.

De la même manière, la campagne PSF 2021 va débiter avec une enveloppe en augmentation de 30% ; nous vous recommandons de déposer un dossier qui sera traité par nos dirigeants bénévoles dans le cadre des orientations de l'ANS.

Enfin, certains d'entre vous ont peut-être envisagé un remboursement total ou partiel de la cotisation à leurs adhérents ; dans ce cas, nous vous recommandons d'étudier la possibilité, comme d'autres disciplines l'ont fait ou s'approprient à le faire, de proposer une réduction d'impôts à vos licenciés qui souhaiteraient abandonner le remboursement de leur cotisation au bénéfice de votre club, pour la saison 2020-21.

Il est rappelé que les dons ouvrent droit à une réduction d'impôts s'ils sont versés à un organisme reconnu d'intérêt général présentant, notamment, un caractère sportif.

Concernant spécifiquement les adhésions des membres, il est important de vérifier les dispositions des statuts et du règlement intérieur de votre club et de vous assurer que les licenciés qui souhaitent renoncer au remboursement d'une cotisation (total ou partiel), suite à l'interruption des activités de l'association en raison de la crise sanitaire, ne bénéficient d'aucune contrepartie directe ou indirecte.

En effet, lorsque le paiement permet aux adhérents de bénéficier d'un service ou d'une quelconque contrepartie (cours en extérieur, par visio, etc.), les cotisations ne pourront pas donner lieu à délivrance d'un reçu fiscal.

Dans les autres cas, vous devez proposer à l'ensemble de vos adhérents licenciés, le remboursement total ou partiel de la cotisation 2020-21 ou de faire don à votre association. Cette renonciation ou ce don devront être établis par écrit.

Nous vous invitons à vous rapprocher de votre administration fiscale locale pour obtenir le reçu fiscal et demander, le cas échéant, leur accompagnement sur les modalités de mise en œuvre.

\*  
\* . \*

Sur le plan sportif, l'arrêt définitif des compétitions en métropole (hors Haut-Niveau) entraîne les conséquences suivantes : ni classement, ni ranking, ni accession, ni relégation.

Les ligues régionales, accompagnées des comités départementaux, proposeront des compétitions alternatives si une reprise est possible du basket avant la fin de saison ; elles chercheront à profiter d'une pratique outdoor, notamment, pour développer le basket 3x3. Vos équipes pourront s'engager de façon volontaire ; ces compétitions n'entraîneront ni accession ni relégation, ni titre de champion ; elles permettront aux licenciés qui le souhaitent de pratiquer du basket dès qu'une reprise « normale » sera

possible.

Nous avons obtenu que les licenciés pourront bénéficier gratuitement de leur couverture d'assurance fédérale jusqu'au 31 juillet 2021. D'autres garanties obtenues vous seront précisées par note dans les prochains jours.

Lors du Bureau Fédéral du 19 mars dernier, nous avons également évoqué la manière de compléter, la saison prochaine, les différentes divisions des championnats de France, régionaux ou départementaux, en cas de désistement et/ou de rétrogradation administrative (sur décision fédérale par exemple) d'équipes.

Nous avons validé les principes du dispositif qui permettra de recourir à des places réservées pour compléter les éventuelles places vacantes et faire accéder des équipes de la division immédiatement inférieure.

Les règles d'attribution de ces places, au sein des championnats de France (Hors HN) ou territoriaux, seront précisées lors du Bureau Fédéral du 9 avril prochain.

Ce que nous sommes en mesure de vous confirmer aujourd'hui :

1. Une équipe souhaitant accéder à la division immédiatement supérieure, devra faire une demande, le moment venu, selon les modalités définies par la structure organisatrice (FFBB, LR, CD) ;
2. Une place réservée sera attribuée prioritairement en respectant le principe de continuité territoriale au sein de chaque division ;
3. L'attribution des places respectera des critères définis pour chaque division : sportif (ex. ranking basé sur les résultats sportifs de saisons antérieures), économique, territorial et autres ; ces critères seront également précisés, pour les divisions de championnats de France, lors du Bureau Fédéral du 9 avril ; les ligues et comités en feront de même pour leurs propres divisions ;
4. Par exemple, pour les places réservées en Championnat de France, la procédure sera la suivante :
  - Les clubs souhaitant postuler à une place réservée devront candidater, le moment venu, avant le 31 mai 2021,
  - L'étude des dossiers reçus sera faite par la Commission Fédérale 5x5,
  - Un classement national, et par division, de toutes les candidatures sera établi conformément aux critères retenus par le Bureau du 9 avril et présenté au Bureau Fédéral du 11 juin 2021,
  - La proposition de places réservées en fonction des places vacantes sera transmise par la Commission Fédérale 5x5 au Bureau Fédéral qui lui a confié cette mission,
  - Les places vacantes seront pourvues par le Bureau Fédéral,
  - La Commission Fédérale 5x5 pourvoira alors les places vacantes via ces places réservées jusqu'au 15 juillet 2021.
5. Les ligues et comités déclineront une procédure similaire pour leurs propres besoins.

Nous restons bien évidemment à votre disposition pour vous donner tous les renseignements nécessaires, dès que nous aurons finalisé les détails de ces procédures.

\*  
\* \*

Nous allons également travailler pendant les deux mois à venir (avril, mai) sur un plan de relance pour préparer au mieux la saison 2021-22 ; fédération, ligues et comités

seront complètement mobilisés pour construire ce plan.

Nous avons conscience de la disparité de situation de vos clubs ; mais nous sommes persuadés qu'un des enjeux cruciaux sera de vous accompagner dans l'accueil de dirigeants et adhérents qui vous permettront un meilleur redémarrage, si bien sûr, les conditions sanitaires permettent un retour à la normale.

A ce titre, nous avons déjà obtenu près de 170 missions de service civique pour les clubs ; 3 missions (accompagnateur de club 3.0, médiateur 3x3, accompagnateur du programme vivre ensemble) ; durée 6 mois minimum et 8 mois maximum ; la campagne d'appel à candidature :

- Du 30 mars au 16 avril (phase de candidature),
- Du 19 avril au 7 mai (phase d'analyse des dossiers),
- Du 8 au 10 mai (courrier de retours aux structures),
- Du 12 au 31 mai (mise en œuvre de la mission).

Nous allons enfin intégrer le dispositif Pass'Sport (100 millions d'euros), promis par le gouvernement, en soutien de la prise de licence fédérale pour la saison à venir.

Nous espérons obtenir très vite des renseignements afin de bien préparer la saison prochaine.

\*  
\* . \*

Afin de vous donner plus de renseignements encore, je prévois d'animer un webinaire mardi 30 mars à 19h00 ; il est ouvert à vous tous.

Le lien est le suivant : <https://www.besport.com/event/6199275>

En espérant que ce printemps 2021 nous permettra d'améliorer la situation de notre sport pour que l'on envisage ensemble, et nous le souhaitons tous, une saison prochaine pleine et entière.

Avec mes plus sportives amitiés,



Jean-Pierre SIUTAT  
Président